

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET  
DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
SAINT-URCISSE  
SEANCE DU : 8 novembre 2016  
Convocation du : 26/10/2016**

Nombre de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mil seize, le huit novembre, le Conseil Municipal de Saint-Urcisse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DOUMERGUE Richard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26/10/2016

Présents : Mrs DOUMERGUE. ARMILHAC. KRAS. GUILBAUD. MESSINES. Mmes BONNETIS. BISSIERE. MALTHET. DOTTOR.

Absents : S. Rennault

Secrétaire de séance : M. Bissière

Pouvoirs : S. Rennault a donné pouvoir à J. Messines

Il est fait lecture du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal pour approbation et signatures. Pas d'observations.

**1. Choix Bureau d'Etudes Maître d'oeuvre pour Ad'Ap de la commune de Saint-Urcisse (délibération n° 25/2016)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à diverses consultations auprès de bureaux d'études, il y a lieu de désigner un architecte pour la maîtrise d'oeuvre de la réalisation de l'Ad'Ap de patrimoine de la commune de Saint-Urcisse.

Il fait part que la commission communale a procédé à l'ouverture des plis. Il en ressort, après analyse des offres, et exposé des propositions de maîtrise d'oeuvre, que l'offre de service retenue par la Commission d'Ouverture des Plis est la suivante :

AM Architecture

Assia MAGOULES -586. Rue de Cartou - 47000 Agen

D'un montant HT de 980.00 €

Pour les bâtiments ERP suivants : mairie, salle des fêtes, église cimetière Bourg, église cimetière Ste Croix, Chapelle d'Aureillac

Et comprenant : Diagnostic, Elaboration de l'Ad'Ap, suivi de l'Ad'Ap.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider le choix du bureau d'études maître d'oeuvre pour l'élaboration de l'Ad'Ap de notre commune.

Le Conseil Municipal de Saint-Urcisse,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Accepte que soit retenue la candidature de Mme Assia Magoulès - AM  
Architecture - 586. Rue de Cartou - 47000 Agen.

2. Arbre de Noël

Le spectacle aura lieu le dimanche 18/12 à 15 heures. J. Dottor est chargée de commander les boissons, gâteaux...

3. Aménagement Centre Bourg

Suite à la dernière réunion qui a eu lieu en présence de CITEA, un nouveau plan de tracé d'aménagement centre bourg a été proposé en tenant compte de l'enveloppe financière réactualisée.

Le projet comprend :

- Mise en place « stop » sur la route de Puymirol vers le croisement par le Département,
- Mise en calcaire sur le Parking devant église,
- Réfection allée devant église,
- Suppression de l'extension du parking,
- Diminution de la surface du plateau d'accès vers Touille.

4. Affaire des chemins ruraux

Il conviendra de prendre un arrêté d'interdiction de passage sur le Chemin Rural de Combe Maurelle pour les plus de 3.5 T hors usage agricole se dirigeant à « Las Cabanes » Commune de Clermont-Soubiran.

5. Institution d'une journée de solidarité au sein de la commune de Saint-Urcisse (délibération n° 23/2016)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées instituant une journée de solidarité,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 20 septembre 2016,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal d'instituer une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en application des dispositions susvisées, pour l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire. La décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Le Conseil Municipal de Saint-Urcisse,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- D'instituer la journée de solidarité selon le dispositif suivant : le travail d'un jour précédemment chômé, autre que le 1<sup>er</sup> mai, à savoir : le 14 juillet.
- Que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Technique compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année.
- Que l'autorité territoriale est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui prend effet à compter du 20 septembre 2016.

6. Motion portant sur la restructuration du Bureau des Douanes et la disparition de la Brigade de Surveillance et d'Intervention des Douanes d'Agen (délibération n° 24/2016)

La démarche de modernisation de l'action publique engagée par le gouvernement, dans un contexte budgétaire contraint, a amené le Ministère des Finances à élaborer un projet stratégique qui doit progressivement se traduire dans les nouvelles modalités d'action de la douane, notamment dans son organisation.

A l'intérieur de cette démarche de modernisation, il est effectivement stratégique pour notre pays que le Ministère des Finances s'engage dans la durée et le plus énergiquement possible dans la voie de la dématérialisation et dans l'utilisation préférentielle d'internet comme support de ses relations avec les citoyens. Ce choix stratégique aura bien entendu des impacts sur le maillage territorial pertinent des implantations du Ministère des Finances. Par contre, il nous apparaît pertinent qu'en même temps, les fonctions de contrôle (qu'elles soient douanières ou fiscales) soient renforcées et implantées au plus près des concitoyens.

Dans cet esprit, la Direction Régionale des Finances Publiques élabore une restructuration de ses services au niveau régional. Elle concerne, entre autre, la réorganisation des bureaux des douanes et la suppression des brigades de surveillance et d'intervention d'Agen, Albi, Arcachon et Cambo. Or, la fin de la présence des services douaniers ne garantirait plus le contrôle quotidien sur notre territoire s'étendant du Gers à la Dordogne, situé sur l'axe Bordeaux -Toulouse, au croisement de la RN21.

Dans cette situation géographique, cette action ne pourra être remplacée par un seul service d'analyses des risques et de ciblage centralisé sans faire courir de risque conséquent à notre population. Le vide que laisserait la disparition de la brigade de surveillance et d'intervention sur notre territoire ferait courir à la population davantage de dangers, tant il sera susceptible d'être comblé par la hausse des trafics de stupéfiants, de la contrebande de tabac, de l'importation d'appareils hors normes, de produits pharmaceutiques contrefaits ou par la circulation d'armes.

Par conséquent, nos inquiétudes se portent sur le volet des ressources humaines. Depuis 2014 la brigade a vu son effectif diminuer de plus de moitié passant ainsi de 14 agents en 2002 à 6 postes pourvus aujourd'hui.

Considérant que l'Etat doit assurer au territoire une garantie de protection,

Considérant que le maintien de ces services constitue un enjeu important pour le service public et la sécurité de nos concitoyens.

Après consultation des organisations représentatives du personnel,  
**Le Conseil Municipal de Saint-Urcisse,**  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

2°/ **AFFIRME SON OPPOSITION** à toute éventualité de fermeture, en demandant instamment le maintien de la brigade de surveillance et d'intervention ainsi que de ses moyens.

3°/ **DEMANDE** au Ministre des Finances et des Comptes publics de reconsidérer l'impact du projet régional et de veiller au maintien du service public des douanes sur notre territoire, situé à un carrefour géographique sensible.

Questions diverses :

L'Assemblée Générale des Maires aura lieu le 19/11 à Villeneuve-sur-Lot.

A. Armilhac s'y rendra.

AG de la MSA le lundi 21/11 à Laplume : A. Armilhac s'y rendra.

AG de la CLI le jeudi 01/12 à 20 heures.

Pour les Jurys d'Assises 2017, Mr Wydra Laurent a été tiré au sort.

Le repas des Anciens aura lieu le samedi 11 février 2017 à 12 heures.

Repas des Elus et du personnel communal le samedi 04/03 au restaurant « la Coquille » à St-Antoine-du-Gers. Contact sera pris.

Mme Lucette Messines sollicite du Conseil Municipal la possibilité d'obtenir une concession sur le cimetière de St-Urcisse. Le Conseil y est favorable.

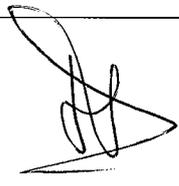
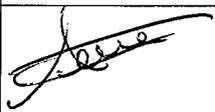
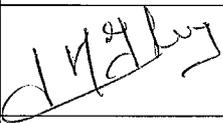
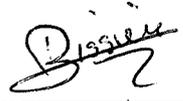
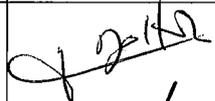
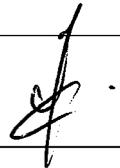
Mr le Maire fait part au Conseil des différents arrêtés municipaux qui ont été pris et qui sont consultables sur le site internet : « réglementation relative au caveau d'attente à Ste Croix », « interdiction camping sauvage », « interdiction stationnement gens du voyage », « divagation chiens errants ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le présent compte-rendu de séance contient trois délibérations :

- Choix Bureau d'Etudes Maître d'oeuvre pour Ad'Ap de la commune de Saint-Urcisse (délibération n° 25/2016)
- Institution d'une journée de solidarité au sein de la commune de Saint-Urcisse (délibération n° 23/2016)
- Motion portant sur la restructuration du Bureau des Douanes et la disparition de la Brigade de Surveillance et d'Intervention des Douanes d'Agen (délibération n° 24/2016)

Ont signé le présent compte-rendu de la séance précédente les membres présents à la réunion du 8 Novembre 2016.

DOUMERGUE Richard Maire		RENNAULT Sandrine. CM	Absente excusée. Pouvoir donné à J. Messines
ARMILHAC Alain 1 <sup>er</sup> adjt		GUILBAUD Bernard. CM	
KRAS Michel. 2 <sup>ème</sup> adjt		MALTHET Marinette. CM	
BISSIERE Maryline		MESSINES Julien. CM	
DOTTOR Jany CM		*****	
BONNETIS Cathy CM		*****	